



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 DEC. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 13 décembre 2023 (convocation du 30 novembre 2023)**

Aujourd'hui treize décembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/07/05F

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER DES DEPENSES

Les règles de contrôle budgétaire prévues par les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 du CGCT sont applicables aux SPA.

A cet effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;
- sur autorisation préalable de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Les montants autorisés à être engagés, liquidés et mandatés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 seront répartis comme suit :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre de la décision modificative votée en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée au titre de l'article L 1612-1 CGCT
D20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D21	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00	48 750,00
D23	800 000,00	3 514,56	0,00	800 000,00	200 000,00

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 du SPA fourrière dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 13 décembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical tick at the end.

Christophe DUPRAT